

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 27 octobre 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 16 octobre 2020	

N° 2

Règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 27 octobre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PETEL, M. PERRET.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme BRIAT, Mme BRUSSAT, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Fonctionnaires territoriaux** : M. TRICHARD, Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. PASCIUTO, Mme PICARD, Mme PRUNIER, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Sergent-chef BERARD, Adjudant-chef BOURDIN.

Membres de droit

- M. MATHIEU : Payeur départemental.

Dans le préambule de l'actuel règlement intérieur du CA.SDIS, il est prévu que le règlement « sera adopté après chaque renouvellement triennal du conseil d'administration et à la majorité absolue de ses membres ».

Le règlement actuel date du 30 juin 2014.

A ce jour trois commissions sont constituées au niveau du CA SDIS pour traiter des questions financières, de ressources humaines et encore des équipements et de la politique bâtiminaire. Sans obligation légale, elles sont constituées à chaque renouvellement du CA SDIS.

Elles se composent comme suit :

- commission des finances : 7 titulaires et 7 suppléants
- commission des personnels : 7 titulaires et 7 suppléants
- commission des équipements et de la politique bâtiminaire : 9 titulaires et 9 suppléants

Il semble plus efficace et plus intéressant pour les membres des commissions de travailler sur une thématique moins large que celles abordées dans la formule ci-dessus. En effet, il paraît plus opportun que le conseil d'administration développe davantage des commissions ad hoc comme cela avait été fait à l'occasion de la révision des modalités de calcul et de répartition des contributions communales au SDIS.

Il est donc proposé de ne pas reconduire les trois commissions existantes et de modifier le règlement intérieur du CA SDIS en ce sens. Dans le même temps, ce règlement intérieur pourra prévoir la constitution de commissions ad hoc sur proposition du Président ou à partir du moment où une demande recevrait l'approbation de la majorité des administrateurs.

Des modifications mineures portées en rouge sur le document joint sont également à prendre en compte, cela à l'image de la possibilité de réunir, si cela s'avère nécessaire, tant le conseil d'administration que le bureau du conseil d'administration sous forme d'une visio-conférence.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

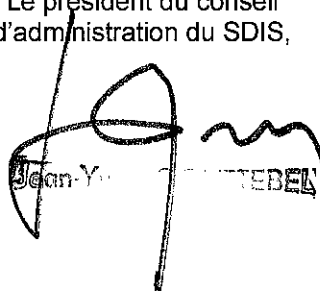
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le projet de nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS et de l'adopter.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **04 NOV. 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves **TEBEL**

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20201106-20_05950-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020